

La "formule Nandan" permettrait à la production minière sous-marine d'atteindre des niveaux reflétant généralement un taux de croissance de 3%, même si les projections établies sur la base de la courbe historique de la consommation de nickel indiquent des taux de croissance plus faibles. La formule comporte une clause dite de protection qui limiterait la production des fonds marins à 100% de la croissance prévue du nickel, calculée selon la formule de plafonnement.

Le Canada, et les autres producteurs des minéraux terrestres concernés (nickel, manganèse, cobalt et cuivre) se sont opposés à l'inclusion du "texte Nandan" dans la version révisée du TNCO parce qu'il prêtait à interprétation. Par exemple, ce plancher, qui n'est pas fonction des conditions du marché, pourrait permettre, à des taux de croissance relativement faibles, d'atteindre des niveaux de production si élevés qu'ils risqueraient de léser les producteurs actuels et d'entraver le développement des ressources par des producteurs terrestres éventuels. Une étude plus poussée de la proposition a fait apparaître à l'évidence que cette formule risquait d'accroître sensiblement le nombre de cas dans lesquels la production des fonds marins pourrait être supérieure à l'accroissement total de la consommation mondiale de nickel.

Des questions se posent également quant à la validité du pourcentage de 3%, choisi du seul fait qu'il se situe à mi-chemin entre le taux maximum (3,8%) et le taux minimum (2,2%) de croissance du marché du nickel prévu par le U.S. Bureau of Mines. On a par ailleurs fait valoir que le choix d'un chiffre fixe n'était guère indiqué, étant donné que la croissance future du nickel demeurerait imprévisible, que d'autres estimations inférieures à 2,2% pourraient être tout aussi valables et que la courbe de tendance de la consommation de nickel avait décliné au cours des 10 dernières années de la période de 15 ans envisagée comme base de calcul.

Bien qu'aucun Etat n'ait appuyé les chiffres précis établis dans la formule Nandan, et même si le Canada et d'autres Etats ont insisté pour que ces chiffres soient laissés en blanc ou que l'échelle proposée soit indiquée entre parenthèses, la formule Nandan a été incorporée intégralement dans la deuxième révision du texte de négociation. Cependant, une note a été ajoutée en bas de page indiquant que des points de la formule devaient faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Cet été lors de la reprise à Genève, les exploitants éventuels des fonds marins ont rejeté toute tentative de modification du texte et M. Nandan a maintenu que cette formule était un véritable compromis entre les intérêts des pays producteurs de minéraux terrestres et ceux des exploitants éventuels des fonds marins. Sous la pression des certains pays en développement, dont l'économie dépend de l'exportation de ces minéraux, le président de la première commission, M. Engo, a